

Communiqué du 22 décembre 2011



GFIO



Une réunion a été organisée ce jour au bureau de Monsieur Debré concernant son Projet de Proposition de Loi (PPL) sur la création d'un Haut Conseil de l'ostéopathie, sans que les principaux représentants de la profession d'ostéopathe ne soient présents ou représentés.

En effet, les quatre organisations (AFO, CNO, SNOF et UFOF) membres du GFIO étaient absentes et non représentées.

Le Groupement Français d'Intérêt professionnel des Ostéopathes (GFIO) rassemble la majorité des ostéopathes de France. Le GFIO est membre de la FEO au niveau européen, elle-même membre du CEPLIS.

Une audience avait été proposée pour le 13 janvier 2012 afin que chacun puisse préparer cette réunion et présenter des éléments de travail raisonnables et réalisables pour la pérennisation de l'ostéopathie : le non partage du titre, les référentiels d'activités, de compétences et de formation, l'universitarisation de cette dernière, la communication du rapport de l'IGAS et ses conséquences, le contrôle et la régulation des écoles de formation, la mise en place d'un numerus clausus, le code de déontologie, etc.

Une telle manœuvre précipitée avant la trêve de Noël ne nous semble pas constructive et ne peut aboutir, en une heure, sur de sérieuses propositions, objectives, concrètes et réalisables.

De plus, nous rappelons que nos associations avaient jugé inacceptable et dangereuse, dès sa parution en septembre, la rédaction de ce PPL.

Les quelques ostéopathes présents, quelque peu crédules et naïfs, qui ont accepté et soutenu le PPL espérant de futurs possibles amendements de son texte ne font que brader la profession.

Un PPL écrit lors d'une concertation de l'ensemble des acteurs serait bien évidemment préférable et réaliste à tous les éventuels amendements nécessaires.

Nous sommes donc au regret de ne pouvoir accepter les propositions et décisions qui ont été prises ce jour à notre insu et sans notre concertation, dans la précipitation et sans l'assurance que les décisions adoptées soient au bénéfice de notre profession.

Nous sommes en revanche ouverts pour une réelle concertation et pour élaborer des textes qui encadrent et pérennisent notre profession et garantissent la sécurité des soins, des patients et des praticiens.

Le GFIO rappelle que tous ceux qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche unitaire et efficace de construction de la profession d'ostéopathes exclusifs se rapprochent des associations signataires.

Pour l'AFO
Michel SALA

Pour la CNO
Pierre GIRARD

Pour le SNOF
Jean FANCELLO

Pour l'UFOF
Dominique BLANC